

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 octobre 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-64, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles je suis fière de mon rôle de parlementaire, c'est justement de pouvoir participer à l'adoption d'une mesure comme le projet de loi C-64.

Quand on décide de se présenter aux élections, c'est qu'on a un programme en tête, des politiques à mettre de l'avant. Il y aura sept ans la semaine prochaine, au moment de ma première mise en candidature, j'avais un programme en tête, et je l'ai toujours. Ce programme a beaucoup à voir avec les droits de la personne, la disparité régionale, le féminisme et l'équité. Je considère le projet de loi C-64 comme une mesure législative qui se situe dans la ligne de visée de mon programme. C'est pour des raisons comme celle-là que, née dans une famille libérale, j'ai choisi d'adhérer au parti quand je fréquentais l'université et que j'ai décidé de me présenter sous sa bannière.

L'expression équité en matière d'emploi prête souvent à confusion. Par exemple, il y a des gens qui ne font pas la distinction entre équité en matière d'emploi et action positive. Or, ces deux expressions sont complémentaires, mais elles n'ont pas la même signification.

J'ai utilisé cette analogie quand je suis intervenue à l'étape du rapport et je vais me répéter, parce que cela en vaut la peine. Comme à l'étape du rapport, j'utilise une métaphore médicale. L'équité en matière d'emploi est préventive. C'est une mesure préventive. Elle garantit une façon de procéder qui est correcte dès le départ. Par ailleurs, l'action positive est curative. J'ajoute à l'intention de ceux qui trouvent cette expression répugnante, parce qu'ils l'interprètent mal, que l'action positive est inscrite dans la Charte des droits et libertés et que, de ce fait, elle

représente une notion à laquelle tiennent fortement les Canadiens, non seulement ceux qui sont d'allégeance libérale, mais la majorité des Canadiens.

L'action positive serait inutile si l'équité en matière d'emploi était la règle, et non l'exception.

• (1005)

Certaines expressions ou certains commentaires entendus au cours de ce débat doivent être relevés. Je dois absolument m'arrêter sur deux mots inséparables qui reviennent dans toute discussion sur l'équité en matière d'emploi. Ces deux mots sont: femme et compétente. Quand j'entends des députés dire qu'une femme compétente devrait avoir le droit—autre expression dont je raffole—d'aller aussi loin que n'importe qui, je reste là songeuse à me demander pourquoi on ne joint jamais les mots homme et compétent.

Je le dis avec le plus grand respect—et j'ai déjà dit à plusieurs reprises au cours du débat à quel point j'aime les hommes en général—il y a des hommes incompétents. Nous l'avons constaté, mais ils n'ont pas souffert des conflits d'équité en matière d'emploi autant peut-être que des légions de femmes compétentes.

L'accès d'exaspération que je viens d'avoir était un peu condescendant. Nous pouvons discuter des mérites de l'équité en matière d'emploi. De toute évidence, ces termes irritent un certain nombre de femmes de ce côté-ci de la Chambre, notamment mes collègues d'Oakville—Milton, de Windsor—Sainte-Claire et d'Etobicoke—Lakeshore, autant qu'ils m'irritent. La question n'est peut-être pas tellement de savoir s'ils m'irritent, moi, mais de voir qu'ils suscitent l'irritation. Je deviens peut-être plus irritable dans ces discussions. C'est peut-être parce que je participe à ces débats à la Chambre depuis plus longtemps que mes collègues que je viens de mentionner.

Que nous soyons condescendants ou non, que des femmes ou des hommes soient compétents ou incompétents, que nous poursuivions un programme d'action féministe ou non, qu'il existe un programme d'action libéral ou non—et il y en a bien un, bien sûr, qui est le livre rouge—l'important, c'est que le projet de loi perpétue la tradition d'équité. Il perpétue la tradition de saines politiques sociales qui ont fait de notre pays l'envie du monde entier, qui ont valu à notre pays de se hisser au premier rang dans les résultats de l'enquête des Nations Unies. Tout le monde ici le sait. Nous les savons tous intimement et dans nos vies. Ce fut une grande chance pour nous tous de décider de venir vivre ici ou d'y naître.